



**Syndicat
National du
Personnel
Navigant
Commercial**

LS 16-06 115 EZY

Lettre remise en main propre

Madame Vanessa ALRAN
Responsable des Ressources Humaines
easyJet Airlines Co. Ltd, Paris CDG Airport
Bâtiment 38325 Terminal 2D Level 3
BP 34079 Tremblay en France
95716 Roissy CDG Cedex

Objet : Négociation égalité professionnelle

Roissy CDG, le 15 juin 2016

Madame,

Vous nous avez régulièrement convoqués à la réunion d'ouverture des négociations portant sur l'égalité professionnelle, cette dernière est programmée le 21 juin 2016, et nous vous avons adressé la liste des personnes constituant notre délégation.

À cet égard, nous vous adressons les thèmes que nous souhaitons porter à votre attention comme étant, selon nous, prioritaires :

1. Articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle :

- La pérennité des planifications 50%, 75% dans le cadre du congé parental à temps partiel, par voie d'accord collectif dérogatoire au CAC.
- La mise en place d'un entretien de reprise d'activité après congé familial.
- La mise en place d'une enquête auprès des salariés, enquête portant sur les besoins d'accompagnement du type partenariat crèche, ou autres services facilitateurs, afin de favoriser l'articulation entre la vie professionnelle et la vie personnelle.
- Etudier les services de proximité avec les collectivités locales et associations afin de mettre en place des partenariats.
- Etude d'un budget supplémentaire versé au Comité d'Entreprise en vue de subventionner des services facilitateurs.
- Elaborer un guide de la parentalité mis à disposition des salariés sur l'intranet rappelant les dispositifs mis en place au sein de la Compagnie.
- Elaborer un protocole de prévention de la lutte contre la violence conjugale et organiser le relais des campagnes des Pouvoirs publics contre les violences conjugales par voie d'affichage.
- Mise en place d'une charte d'engagement LGBT.

2. Rémunération effective :

- Mener chaque année une étude périodique des écarts de rémunération liés au genre.
- Attribution de la prime d'intéressement sans prorata des périodes de travail effectif en cas d'année incomplète en raison d'un congé familial.

3. Conditions de travail :

- Développer l'utilisation des nouvelles technologies pour limiter la période des stages type RTW en privilégiant le e-learning.
- Mise en place de places de parking proches des terminaux pour les hôtesses enceintes en GDMT.
- Elaborer une charte sur la mobilité des salariés prenant en compte le calendrier des vacances scolaires pour les dates de mutation.

4. Classification :

- Féminisation et masculinisation de l'ensemble des intitulés de poste par exemple Instructeur/Instructrice.

Nous vous prions, Madame, en l'assurance de notre parfaite considération,

Date et signature précédée de la mention
manuscrite : « Lettre remise en main propre »

Laurent NICOLAS

Jean-Philippe BARRA

Délégué syndical

Délégué Syndical